

Brigitte Klinkert

Ministre déléguée auprès de la ministre
du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion,
chargée de l'Insertion

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 17 mars 2021

**INSERTION PAR LA MOBILITÉ : BRIGITTE KLINKERT ANNONCE UN SOUTIEN
RENFORCÉ AU MICRO-CRÉDIT POUR LES PERSONNES LES PLUS ÉLOIGNÉES
DE L'EMPLOI**

Pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, les freins liés à la mobilité sont récurrents. Près de 7 millions de personnes, soit environ 20% de la population en âge de travailler, rencontrent des difficultés à se déplacer en France. **28% des personnes en insertion professionnelle abandonnent leur emploi ou leur formation pour des raisons de mobilité** : elles n'ont pas accès aux moyens de transport, n'ont pas de véhicules ou n'ont pas le permis de conduire.

Afin de faciliter la mobilité de tous les Français, Brigitte Klinkert, Ministre déléguée à l'insertion auprès de la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion a annoncé mardi 16 mars au cours d'une réunion de l'Observatoire de l'inclusion bancaire (OIB) **l'augmentation de 50% de la garantie de l'Etat au micro-crédit personnel pour financer des solutions de mobilité dans le cadre d'un projet d'insertion dans l'emploi.**

Ce soutien supplémentaire de l'État vise à **accorder environ 26 000 prêts en 2021**, contre 15 000 en 2020, à des personnes éloignées de l'emploi, avec la garantie de l'Etat, **pour financer l'acquisition d'une voiture, d'un deux roues,**

la réparation de son véhicule, le permis de conduire ou l'assurance automobile.

La Banque de France, les Banques et réseaux associatifs, membres de l'OIB et acteurs de la mise en œuvre du micro-crédit ont fait part de leur soutien à cette mesure, réel levier d'insertion économique et sociale et d'inclusion bancaire au service des personnes qui n'ont pas accès au crédit classique.

Le micro-crédit personnel

Le micro-crédit personnel s'adresse aux personnes exclues du système bancaire classique du fait d'une insuffisance de revenus ou d'une situation de précarité sociale. Il est destiné à faciliter le retour vers l'emploi de personnes qui sont exclues du marché du travail.

Les prêts sont accordés par les Banques ou institutions de micro-finance avec la garantie de l'Etat sous réserve d'un accompagnement social et d'une capacité de remboursement suffisante. L'accompagnement est fait par des structures locales de 10 grands réseaux nationaux. Il s'agit de **prêts d'un montant inférieur ou égal, dans 60% des cas, à 3000 euros, et de maximum 5000 euros.**

Plusieurs évaluations ont démontré l'efficacité du micro-crédit comme levier d'insertion économique et sociale et d'inclusion bancaire.

En 2020, 15 000 prêts ont ainsi été accordés pour financer la levée des freins à la mobilité vers l'emploi : acquisition ou réparation de voitures, de deux-roues, financement du permis de conduire, de l'assurance.

Brigitte KLINKERT, ministre déléguée auprès de la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, chargée de l'Insertion déclare : *« Chaque semaine lorsque je rencontre à travers le pays nos concitoyens les plus éloignés de l'emploi je constate que la mobilité est pour beaucoup un frein majeur pour retrouver un travail. Le micro-crédit est une solution utile pour lever cette barrière. Cet outil de financement doit permettre à ceux qui en ont besoin de retrouver une autonomie dans leurs déplacements et faire aboutir ainsi leur projet professionnel. »*

Cabinet de Madame Brigitte Klinkert, ministre déléguée à l'Insertion

Tél : 01 49 55 31 23

Mél : sec.presse.insertion@cab.travail.gouv.fr